DEPARTEMENT du MORBIHAN
COMMUNE DE SAINT-CARADEC-TREGOMEL

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 056-215602103-20260720-10072026_0003-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 juillet 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mille vingt six, le dix juillet, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CARADEC-TREGOMEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marilyne FEBVIN, Maire.
Date de la convocation : 3 juillet 2026.
Présents : Mme FEBVIN Marilyne, Mme ARHUÉRO Emeline, Mr CORDEROCH Killian, Mme GUILLEMOTO Catherine, Mr LE MAUFF Nathanaël, Mr LE ROUX Nicolas, Mr PETIT Pascal, Mme PLUNIAN Anne-Hélène, Mr SIMON Roland, Mr SIVY Hervé.
Absents : Mme LE DORVEN Gabrielle (pouvoir donné à Mme Catherine GUILLEMOTO).
Secrétaire de séance : Mme Catherine GUILLEMOTO a été nommée secrétaire de séance.

PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT SUR LA VOIRIE COMMUNALE HORS AGGLOMERATION 2026
Choix de l'entreprise et demande de subvention

Madame la Maire rappelle aux membres du conseil municipal la liste des travaux de voirie hors agglomération proposés par la commission des travaux pour l'année 2026 : route de Mané-Bihan, route de « Meslouan » et route de « Penhellec ».

Le Conseil municipal après examen des différents devis :

- décide de retenir l'offre présentée par l'entreprise Colas de Quimper d'un montant de 20 391.80 € HT, soit 24 470.16 € TTC pour la réalisation de ces travaux,
- sollicite la subvention départementale sur le montant HT de 20 391.80 € dans le cadre de l'entretien de la voirie communale hors agglomération,
- autorise Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à ces travaux.

Pour extrait certifié conforme,
La Maire,

MAIRIE DE SAINT-CARADEC TRÉGOMEL (MORBIHAN)

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
Le
Publié ou notifié